



LETTRE OUVERTE

ADRESSÉE AUX CANDIDATS A LA MAIRIE DES COMMUNES DES MONTS D'OR

Les associations du Réseau de la Charte des Monts d'Or soulignent la nécessité de respecter les objectifs suivants auxquels elles restent très attachées. Elles sollicitent le point de vue de l'ensemble des candidats aux élections communales.

1. Défendre et valoriser le Massif des Monts d'Or

Les contraintes liées à l'accessibilité réduite en raison de la topographie, aux voies étroites de circulation, aux risques géologiques identifiés sur les fortes pentes et à l'importance de la circulation des eaux, en particulier dans les vallons, expliquent le fait que **9 communes du Massif des Monts d'Or sont classées en zone de moyenne montagne** (règlement n° 1257/99, article 18, directive 76/401/CEE). Proche de Lyon, le massif boisé atténue les effets néfastes de la pollution de l'air et du changement climatique. Le réseau associatif de la Charte des Monts d'Or soutient une réflexion collective portant sur les priorités d'intérêt général, notamment dans le cas des propositions d'aménagements raisonnés qui ne prennent pas en compte cette identité. En l'occurrence, il attire l'attention des candidats éligibles sur les **forts potentiels d'urbanisation de certaines nouvelles zones U mises en place dans le PLU-H applicable depuis juin 2019.**

2. Soutenir le projet AGRIPARC (développement de l'agriculture périurbaine) engagé par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or (SMPMO)

Le réseau souligne le caractère primordial de la **préservation et de la valorisation des espaces naturels et des espaces agricoles par le syndicat mixte, au sein des 13 communes**, sur une surface au moins égale à la surface bâtie, conformément au SCOT. Les associations y apportent leur concours, selon leurs spécialités. L'ancrage dans ce territoire d'une production durable de proximité, à sanctuariser, est en cohérence avec la demande des habitants de l'agglomération lyonnaise. A ce titre, le projet Espace Agriparc apparaît essentiel.

3. Sauvegarder la biodiversité exceptionnelle du Massif des Monts d'Or

C'est un enjeu fort sur le territoire de chaque commune ; à ce titre, les futures équipes devront être vigilantes en maintenant ou en restaurant quand il le faut :

- les corridors écologiques essentiels à la sauvegarde d'espèces protégées ;
- la ressource en eau, en préservant les sources et les cours d'eau de l'urbanisation et de toutes origines de pollution ;
- la biodiversité animale et végétale, trop mal connue, en effectuant un atlas de la biodiversité communale.



4. Sensibiliser et éduquer à la démarche du développement durable

Les espaces à forte qualité environnementale se prêtent aussi à une éducation concrète et réfléchie au développement durable, sur un territoire particulier associant sur plus de 7000 hectares sa géo-diversité, sa richesse biologique et son attractivité récréative. Ce sont aussi des lieux d'application d'une démarche participative de la population, tournée vers le présent et préparant l'avenir.

5. Réviser le PLU-H pour les zonages URm2 générateurs de la sur-densification



Les prescriptions relatives à la densification des zones d'habitats individuels lâches induisent, au détriment des villages patrimoniaux du massif, le remplacement progressif des maisons individuelles par des immeubles adjacents, petits collectifs (cf. le règlement complexe, 30 pages sur le zonage URm2). Nous avons identifié ces zones dans le massif sur au moins 75 hectares. Elles représentent **potentiellement 13500 logements sous forme de petits collectifs à au moins 2 ou 3 étages et 33750 habitants supplémentaires**. La zone d'habitat mixte peut conduire dans une commune au doublement de la population actuelle.

Les conséquences de ces potentiels d'urbanisation sont à étudier sérieusement dans le contexte du futur proche : nuisances de vue, déplacements difficiles dans les voies étroites du village transformé, équipements publics insuffisants (stationnements, crèche, école, équipements sportifs...). Il convient de réduire l'impact sur le développement urbain de ces zones récemment mises en place dans le nouveau PLU-H. Le bon sens doit permettre d'éviter la création d'une réplique locale d'un arrondissement de Lyon-Métropole et finalement une destruction de l'identité village des Monts d'Or.



Aussi, la partie du PLU-H concernant ces zones URm2 dans le massif des Monts d'Or doit être révisée. Les conséquences négatives sont à analyser dans chaque commune du massif.

VOTRE POINT DE VUE A RENVOYER PAR MAIL : sevdor.montdor@yahoo.fr
ou à la personne qui vous a adressé cette lettre ouverte

Associations signataires de la demande :

SEVDOR

Sauvegarde des Espaces Verts des
MONTS d'OR

Sevdor.montdor@yahoo.fr

LPO-Rhône

rhone@lpo.fr

La Vie En Couleurs

laviencouleursstdidier@gmail.com

Sauvegarde
des Lavoirs et Petit
Patrimoine des Monts d'Or

<http://lavoirsrhone.free.fr/>

Roch'Nature

rochnature@gmail.com

L'AS-S.O.S

des Fraternités & Solidarités

www.assos@free.fr

DEA

Dardilly Environnement et Avenir

www.dardilly-environnement-avenir.fr/

Paysages de France

<http://paysagesdefrance.org>

contact Rhône, lguers@gmail.com

Vivre Saint-Fortunat

www.saintfortunat.org

FNE-RHÔNE

<https://www.fne-aura.org/rhone-administration-rhone@fne-aura.org>